

## Ateliers et cours sur inscription

1. Une inscription est définitive sitôt qu'elle a été dûment annoncée et payée dans le système *en ligne*.
2. L'Atelier des musées se réserve toutefois le droit d'annuler un cours/atelier, en cas de participation trop faible, par exemple. Dans cette situation, les forfaits déjà honorés par les participants sont **intégralement** remboursés.
3. En cas d'annulation par un.e participant.e dans un délai de 10 jours au plus tard avant le jour de l'atelier ou le début du cours, les **frais administratifs** (fr. 10.- pour les ateliers / fr. 25.- pour les cours/stages de plusieurs jours) restent dus à l'Atelier des musées. Le solde est remboursé.
4. Pour les activités d'une demi-journée ou d'une journée, si une annulation intervient dans un délai inférieur à 10 jours avant le jour de l'atelier, la **totalité du forfait réglé à l'inscription** est acquise à l'Atelier des musées.
5. Enfin, si une annulation est annoncée le jour même de l'atelier, le premier jour d'un cours, après le jour de l'atelier ou encore après le début du cours, la **totalité du forfait** est acquise à l'Atelier des musées, à l'exclusion toutefois des cas de maladie ou accident attestés par un certificat médical, lesquels seront traités en fonction du **nombre de séances** suivies; les frais administratifs sont ensuite ajoutés au montant dû ainsi calculé. Le solde est remboursé.
6. Les situations **exceptionnelles motivées par écrit** sont traitées de cas en cas par l'Atelier des musées.
7. Lors d'activité à l'extérieur, les assurances RC et accident restent à la charge des participant.e.s.

## Ateliers « en duo » ou « en trio »

1. Les ateliers « en duo » s'entendent pour **1 enfant accompagné.e par 1 adulte**.
2. Il n'est en principe **pas possible** d'inscrire **2 enfants avec 1 même adulte**.
3. Afin de garantir le bon déroulement des accueils « en duo », l'Atelier des musées se réserve ainsi le droit de **ne pas accepter 1 enfant qui ne serait pas dûment accompagné.e par 1 adulte**.
4. Des **exceptions** sont parfois envisageables pour certains ateliers auxquels une participation « **en trio** » (2 enfants de la classe d'âge fixée + 1 adulte) peut être volontiers acceptée avec un forfait adapté. Une mention est alors faite dans le système d'inscription sous les ateliers « en duo » concernés.
5. Lors d'activité à l'extérieur, les assurances RC et accident restent à la charge des participant.e.s.

## Visites guidées

1. Pour qu'une réservation soit **définitive** et que la présence d'un.e guide soit **garantie**, il faut impérativement bloquer une date et un horaire au plus tard 10 jours à l'avance auprès de l'Atelier des musées, qui établira ensuite une **facture-confirmation réglable à 30 jours** au moyen d'un bulletin de versement.
2. **En cas d'annulation au plus tard 3 jours avant la date prévue**, aucun forfait ne sera réclamé et il sera, le cas échéant, procédé au remboursement d'un éventuel paiement déjà fait. Par contre, **si l'annulation intervient dans un délai inférieur, le forfait est intégralement acquis/dû à l'Atelier des musées**.
3. En cas d'**arrivée tardive** d'un groupe le jour de la visite, l'accueil pourra être raccourci par la/le guide afin de ne pas perturber le planning, sans que le forfait réglé/dû ne soit toutefois diminué.